Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 57 [i.e. 58] (1987)

Heft: 3: Colloque 1987 de la commission sociale de l'ADIJ : le mariage malade du divorce?

Artikel: Du modèle victorien à la forme associative?

Autor: Jeannerat, Marc

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824475

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Du modèle victorien à la forme associative?

par Marc JEANNERAT,
directeur du Centre social protestant, Moutier

Sommes-nous entre deux modèles? Ou dans une multiplicité de modèles simultanés? A vrai dire, je n'en sais rien. Sauf que le mariage bourgeois «victorien», durable, réglé pour maintenir le patrimoine entier, est en train de passer.

La proposition que je fais est de distinguer le couple de la famille. Il me paraît aujourd'hui judicieux de considérer différemment les règles, les finalités et les formes dans la mesure où elles appartiennent au couple ou à la famille. Quoi qu'ils fassent et quoi que je fasse, mon père, ma mère, mon frère, ma soeur, mon fils et ma fille resteront «toujours» mon père, ma mère, mon frère, ma soeur, mon fils et ma fille. Ma femme pas forcément.

Les liens familiaux sont marqués par la durée. En revanche, les liens du couple sont marqués par la fugacité. Si le mariage n'est pas le couple, il en est néanmoins dépendant. Le mariage est pris dans un conflit entre la fugacité du couple et la durée de la famille. Heureux le sociologue créatif qui inventera un modèle autorisant simultanément la fragilité de l'un et la stabilité de l'autre.

La fugacité de la relation de couple

Considérons cette fugacité de la relation de couple. Un couple est à envisager comme un organisme vivant. Il existe d'abord comme projet et comme désir, puis il connaît un début, une jeunesse, une force, un déclin, une mort (une fin) et enfin il laisse quelque temps un souvenir. L'ensemble de ce processus dure une vingtaine d'années, souvent moins, rarement plus. Sa substance intérieure est faite d'un drame plus ou moins heureux, par lequel deux personnes se donnent à connaître, construisent leur unicité, écrivent leur histoire, escaladent leur maturité. Ce mouvement est dynamique et imprévisible.

Le mariage ne peut être que malade du divorce, puisque nous tentons d'enfermer sa mouvance dans un cadre fixe. Par le divorce et les multiples péripéties qui gravitent autour, le couple reprend sa mobilité. Vouloir superposer la permanence de la famille et la variabilité du couple est une illusion.

Un bon divorce est très rare

Un soir, je rencontre Jean-Pierre, qui me dit : *« Cela va extra. Simone élève très bien les gosses. Je peux les voir autant que je veux. Je téléphone et je passe chez elle. Les week-ends de visite, je vais avec eux chez mes parents. Cela se passe très bien »*. Simone et Jean-Pierre sont divorcés depuis quelques années. Ce sont des gens simples, pas des génies de la communication.

Le divorce confirme et sanctionne une séparation, il ne la provoque pas. Deux personnes, qui ont chacune pour sa part aménagé leur vie, divorceront sans grande peine ni grands frais. Ceux qui s'engagent dans une séparation, et comptent sur le divorce pour effectuer cette disjonction, risquent d'être pris dans de méchants pièges : un divorce n'est pas un retour à l'état d'avant le mariage, mais la continuation de la relation de couple sous une forme différente. Le conflit n'a plus pour cadre le logement commun et la vie quotidienne, il passe désormais par l'argent, les visites des enfants et d'autres voies plus subtiles.

Pour réussir son divorce, paradoxalement, il est important de s'entendre.

Personnellement, je suis favorable à une révision du droit du divorce qui supprimerait la notion de culpabilité et qui autoriserait la garde conjointe des enfants. Le but d'une telle réforme n'est pas de faciliter le divorce.

Les enfants au centre du conflit

Les enfants peuvent être victimes d'un climat familial pesant et coincé, ou de violences et d'angoisses au sein de leur famille. Les enfants victimes directes d'un divorce sont plus rares que l'opinion publique ne l'imagine.

En revanche, je peux témoigner que certains pères trouvent un contact meilleur avec leurs enfants lorsqu'ils doivent s'en occuper seuls pendant l'exercice du droit de visite. L'enfant compte alors davantage que les occupations habituelles (il est vrai que tout père peut en faire autant sans divorcer).

Je peux témoigner également que des enfants peuvent se sentir valorisés dans un conflit loyalement conduit par leurs parents. Ils peuvent mesurer la valeur, jusqu'alors insoupçonnée, qu'ils ont aux yeux de leur père et mère. Par ailleurs, l'écart créé entre les parents offre aux enfants un espace libre dans lequel ils peuvent penser, croire, sentir et agir à leur guise. Souvent des moyens utilisés dans le conflit sont nocifs (comme par exemple l'abaissement permanent et systématique du partenaire), mais le conflit comme tel ne semble pas l'être.

Vers une forme associative?

Ou bien on garde la même relation et les partenaires changent, ou bien les partenaires restent, mais la relation change.

Sans payer un prix redoutable et endurer de sérieuses souffrances, il est impossible de maintenir une relation fusionnelle avec le même partenaire pendant toute une vie. Ceux qui ne peuvent vivre leur quotidien que dans un nœud serré, un bloc sans faille ou un cocktail indéfinissable, ne peuvent que changer de partenaire pour refaire à nouveau la même expérience.

Les vieux couples heureux et fiers se ressemblent d'une certaine manière. Après un départ sous une forme différente, ils évoluent par des crises qui peuvent être douloureuses et violentes vers une association dans laquelle chacun dispose d'un maximum de liberté individuelle en même temps que le couple comme tel, le «nous», fait preuve d'un maximum d'originalité. Il y a une double démarcation: le couple se découpe et tranche sur son environnement et, à leur tour, les personnes se découpent et tranchent sur leur entourage. Le couple le plus stable n'est pas le moins risqué: chacun fait ce qu'il veut et choisit donc librement de vivre près de l'autre.

Le rôle d'un conseiller conjugal consiste souvent à faciliter l'évolution d'un couple vers cette forme associative.
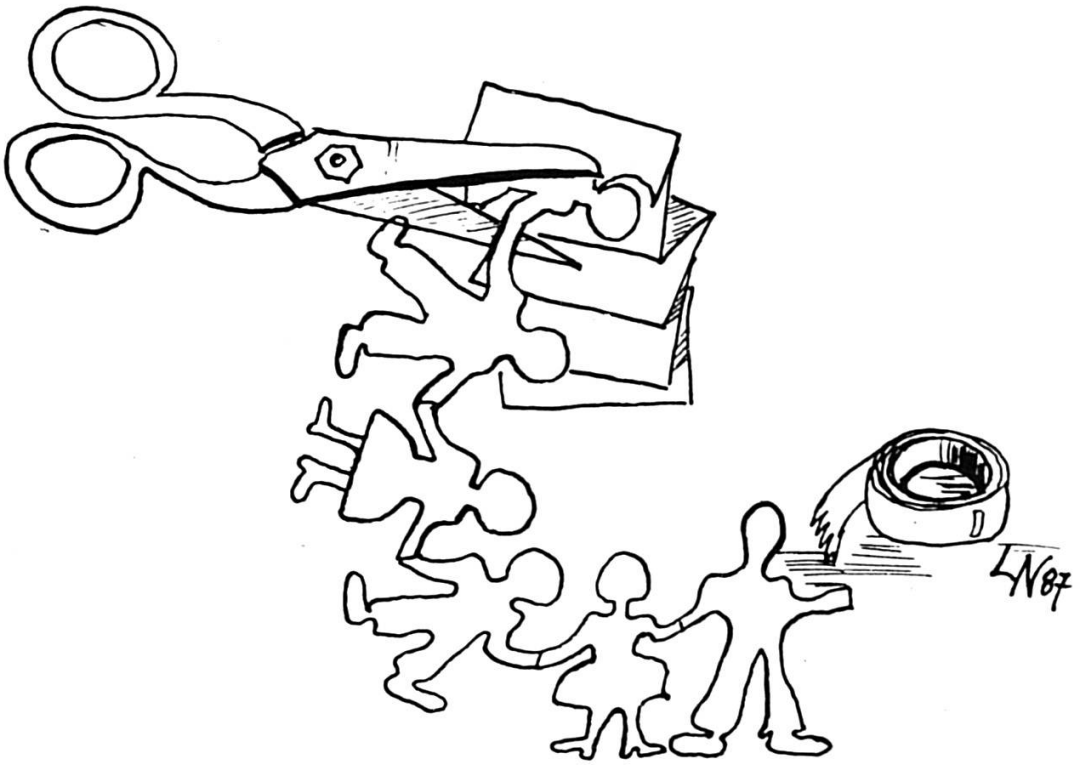
M. J.